spection, le *jury* se divise en deux sections, composées chacune d'un médecin et de deux pharmaciens. »

D'après les circulaires ministérielles des 15 mars 1829 et 13 juillet 1830, on comprend dans un rôle rendu exécutoire par les préfets les rétributions dues par les pharmaciens, les épiciers et les droguistes, pour la visite de leurs officines, magasins ou laboratoires, sur le vu des procès-verbaux dressés par les professeurs des Ecoles de pharmacie ou les membres des *jurys* médicaux. Les percepteurs des contributions directes sont chargés du recouvrement de ce rôle, dont le montant est ajouté aux produits extraordinaires destinés aux dépenses obligatoires du département.

Jury d'expropriation (MANUEL DU DIRECTEUR DU), par C. Arnaud, juge à Marseille (1864, 1 vol. in-8°). Parmi les nombreux ouvrages qui commentent et expliquent la loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, aucun ne s'est occupé spécialement des fonctions du magistrat directeur du jury. M. Arnaud a voulu combler cette lacune en faisant, pour les magistrats chargés de diriger les opérations d'un jury d'expropriation, ce qu'il a fait pour d'autres fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Son manuel est fort utile en ce qu'il fixe bien les limites dans lesquelles se meut l'autorité du magistrat directeur. Bien que ce cercle soit assez restreint, d'après la loi de 1841, le juge trouve encore de fréquentes occasions d'exercer sa sagacité. A lui appartient, en effet, le devoir d'examiner la recevabilité des demandes en indemnité. Certains délais entraînent la péremption de diverses actions et la forclusion pour les intéressés. C'est à lui d'examiner ces questions, parfois fort délicates, et de prononcer. Le magistrat directeur a encore dans ses attributions la récusation des jurés, pour incacité ou incompatibilité. M. Arnaud étudie, avec un grand luxe de citations d'auteurs et d'arrêts, toutes les difficultés soulevées par ces questions délicates, puis, poursuivant sa tâche, il arrive au jugement. Bien que le juge doive rester étranger à la décision du jury, il n'en est pas moins autorisé à porter son attention sur la manière dont le jury doit résoudre ou a résolu la question à lui posée; car si le résultat de la délibération est irrégulier, incomplet ou contradictoire, il lui appartient d'inviter le jury à réparer ces irrégularités. Enfin, il rend la décision exécutoire et statue sur les dépens. La science dont M. Arnaud a fait preuve, les recherches auxquelles il s'est livré assurent à son ouvrage un succès des plus mérités.

JUS s. m. (jû — lat. *jus, jusculum*, bouillon, le même que le sanscrit *yû, yushâ*, potage, soupe aux pois, eau dans laquelle on a fait bouillir des légumes, probablement de la racine *yu*, mélanger). Suc, liqueur extraite de quelque chose, soit par la pression, soit par la coction ou par quelque préparation : JUS *de citron.* JUS *d'orange.* JUS *d'herbes.* JUS *de gigot. Le cidre se fait avec le* JUS *de pommes. Quand l'automne voile de ses brouillards froids l'astre de la lumière et de la chaleur, les vignes se hâtent de nous donner, dans le* JUS *fermenté de leurs grappes, les plus puissants des cordiaux.* (B. de St-P.)

De quelque *jus* divin que Dieu nous la remplisse,
Toute l'eau de la vie a le goût du calice.
LAMARTINE.

— Poétiq. ou fam. *Jus de la treille, Jus de la vigne, Jus d'octobre, Jus du bois tortu*, Vin :

Permets que le *jus de ma treille*
Tous les ans baigne mon pressoir.
LÉONARD.

— Absol. Jus de viande : *Des épinards au* JUS. *Passez-moi une cuillérée de* JUS.

— Comm. *Jus de réglisse*, Suc de racine de réglisse préparé en bâtons ou en pâte :

Vous plaît-il un morceau de ce *jus de réglisse?*
MOLIÈRE.

— **Encycl.** Art culin. Les maîtres en art culinaire excellent dans la manière d'extraire les *jus* du bœuf, du veau, des perdrix, des bécasses, des volailles, du poisson, des champignons et de tous les végétaux; ils en font des coulis en les passant à l'étamine et en les épaississant.

La glace de viande est un *jus* réduit et rendu consistant par la matière gélatineuse des viandes; on l'appelle aussi *gelée de viande*. Le maigre de la viande lui donne la couleur et la saveur. Les *jus* de rôti, les fonds de daubes, dégraissés et réduits à consistance convenable, se conservent en terrine pour donner du corps aux ragoûts.

Les *jus* concentrent ordinairement les propriétés des substances qui les fournissent; ils en sont, pour ainsi dire, la quintessence. C'est pour cela que les *jus* de viande, éminemment chauds et réparateurs, conviennent aux tempéraments qui ont besoin d'être restaurés. Mais les viandes qui ont perdu leur suc ont perdu, par cela même, leur qualité; c'est ainsi que le bœuf bouilli est un détestable aliment, et que les rôtis que l'on a fait cuire trop lentement et qui ont perdu leur suc sont secs et peu agréables. Pour ne pas être forcés de faire rendre à leurs viandes tout leur suc, et avoir cependant du *jus* à leur disposition, les cuisiniers ont recours à la préparation suivante : ils foncent une casserole avec des tranches d'oignons, sur lesquelles ils placent des débris de graisse et de lard, des parures ou rognures de côtelettes, des filets de bœuf, des abatis de volailles ou de gibier, du jarret ou du pied de veau, des couennes de lard, quelques morceaux de carottes, un demi-verre d'eau, de l'ail, un bouquet garni, quelques clous de girofle. La casserole étant couverte, on fait suer à feu vif; quand les viandes ont rendu leur *jus*, on diminue le feu pour donner le temps de prendre couleur avec l'oignon. Quand la graisse est claire, on l'enlève et on verse dans la casserole une cuillerée à pot d'eau chaude; cinq minutes après, on ajoute plus ou moins d'eau chaude, suivant la quantité de *jus* à obtenir, et on laisse toujours sur le feu. Lorsque le *jus* est terminé, on dégraisse de nouveau, on passe et on place le *jus* dans une terrine. Si l'on veut éclaircir, pour obtenir une gelée, on fouette deux blancs d'œufs dans une casserole, on y verse le *jus*, on place sur un bon feu en fouettant doucement jusqu'à l'ébullition; on retire, on couvre, on met un feu ardent sur le couvercle et on laisse bouillir doucement. Lorsque le blanc est à peu près cuit, on ajoute un *jus* de citron, on tend une serviette sur les quatre pieds d'une chaise renversée, on place une terrine dessous, on passe lentement, et l'on obtient, par le refroidissement, une gelée transparente qui servira à la décoration des plats.

— *Jus cunni*. Féod. V. DROIT.

JUSANT s. m. (ju-zan — rad. *jus*, vieux mot qui signifie en bas). Mar. Reflux de la marée : *Ces navires attendent le* JUSANT *pour sortir du port.* (Acad.) *L'instant où s'opère le renversement du courant du flot en* JUSANT *et du* JUSANT *en flot est l'étale.* (A. Maury.)

JUSCLAINE s. f. (ju-sklè-ne). Agric. Nom qu'on donne, dans la Drôme, à la courroie qui sert à lier le joug.

JUSÉE s. f. (ju-zé). Techn. Liqueur acide produite par la macération du tan, et qui sert au tanneur pour gonfler les peaux et aider à les débourrer.

JUSÈLE s. f. (ju-zè-le). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi MENDOLE.

JUS ET NORMA LOQUENDI (*La loi du langage*). Expression d'Horace (*Art poétique*, v. 72). Citons tout le passage :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

« Beaucoup de mots renaîtront qui ont péri, et beaucoup périront qui sont maintenant en honneur, si tel est le caprice de l'usage, qui décide et qui règle les *lois du langage.* »

« Le fusil est une tige ou morceau de fer fondu, un simple briquet, qui se met facilement en poche. L'arme à feu qui porte aujourd'hui ce nom l'a tiré de la plaque de métal fondu à l'aide de laquelle on faisait jaillir l'étincelle. Cet appareil a cessé d'être en usage, et l'arme garde le nom de fusil, qui, d'autre part, ne s'applique plus au briquet, le tout en vertu de l'usage,

« *Quem penes arbitrium est et* jus et norma loquendi. »
GÉRUZEZ.

« Accourrerait lui faire, en ami charitable,
« Pour l'attirer dehors, ce récit lamentable...

« *Accourrait* n'avait que trois syllabes; il en fallait quatre pour composer les douze pieds légaux du vers; en mettant *accourrerait*, la difficulté disparaît. Ce moyen commode a d'ailleurs des autorités, témoin la *mairie*, que le peuple, *cui* (auquel appartient) *jus et norma loquendi*, prononce et écrit journellement *maiRErie.* »
L. PEISSE.

JUSLENIUS (Daniel), prélat et écrivain finlandais, né à Wirmo (diocèse d'Abo) en 1676, mort à Skara en 1752. Il professa la philologie et la théologie à Abo, devint évêque de Borga en 1734, passa en Suède en 1742, et fut appelé deux ans plus tard à occuper le siége de Skara. Ses principaux ouvrages sont : *Aboa vetus et nova* (Abo, 1710); *De convenientia linguæ finnicæ cum hebræa et græca* (Abo, 1712); *Essai de dictionnaire finnois* (Stockholm, 1745).

JUSQUE ou **JUSQUES** prép. (ju-ske — lat. *usque*, qui a donné *usque* à la langue d'oc. Chevallet remarque que la langue d'oïl a dû également avoir cette forme simple; mais les monuments qui nous sont restés ne nous offrent que des formes composées. *De* joint à *usque, deusque*, forma *dusque*, mot composé de la même manière que *dans, dessus, dessous, dehors*, etc. *Deusque* n'est que le renforcement de *usque*. On trouve souvent *dusque* dans les anciens auteurs. De *dusque* on fit *jusque* en changeant le *d* en *j*, comme dans *jour*, de *diurnum*, et dans *jus*, en bas, de *deorsum*. Chevallet remarque que le *Livre des Rois* nous offre *desque* et *jesque* comme traduction de *usque*, qui est dans le texte latin. On trouve aussi *desque* dans les lois de Guillaume le Conquérant, ainsi que *tresque*. Ce dernier mot vient de *trans usque*, selon Chevallet. *Jusques* s'emploie devant les voyelles en poésie, pour éviter l'hiatus, et quelquefois en prose, par euphonie). Marque le terme, la limite que l'on atteint, sans la dépasser : *Aller* JUSQU'*à Bordeaux. Dieu a dit à la mer : « Tu viendras* JUSQUE-*là, et tu n'iras pas plus loin. » C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider; et la seule pensée d'un procès serait capable de me faire fuir* JUSQU'*aux Indes.* (Mol.) ‖ Sert aussi à indiquer une limite de temps atteinte, mais non dépassée : *Depuis le commencement du monde* JUSQU'*à nos jours.* JUSQU'*ici tout va bien. On n'avait rien vu de pareil* JUSQU'*alors. Je vous attendrai* JUSQU'*à trois heures.* JUSQUES *à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience?* (Cicéron.) *On n'a jamais vu* JUSQUES *à présent un chef-d'œuvre d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs.* (La Bruy.)

Les bruits du siècle ont-ils étouffé votre voix,
Seigneur? *Jusques* à quand resterez-vous en croix?
LECONTE DE LISLE.

Tant que nous le pourrons, vivons par la pensée
*Jusqu'*au dernier soupir, *jusqu'*au seuil du tombeau.
A. BARBIER.

— La limite assignée peut être une personne considérée au point de vue de son rang ou de son mérite : *Elevons les petits* JUSQU'*à nous, au lieu de nous abaisser* JUSQU'*à eux.*

— La limite peut également être un état ou une action : *S'emporter* JUSQU'*à la colère. Le genre humain s'égare* JUSQU'*à adorer ses vices et ses passions.* (Boss.) *La dissimulation ne doit aller que* JUSQU'*au silence.* (Le roi Stanislas.) *L'homme peut aimer son semblable* JUSQU'*à mourir; il ne l'aime pas* JUSQU'*à travailler pour lui.* (Proudh.)

— *Jusqu'à*, Même : *Vendre* JUSQU'À *ses matelas. Il aime* JUSQU'À *ses ennemis. Ils ont tué* JUSQU'AUX *enfants.*

Dès lors que son démon commence à l'agiter,
Tout *jusqu'à* sa servante est prêt à déserter.
BOILEAU.

— *Du matin jusqu'au soir*, Continuellement, sans cesse, toute la journée : *Il ne fait que gronder* DU MATIN JUSQU'AU SOIR. *Si j'avais une pauvre petite épinette pour soutenir un peu ma voix affaiblissante, je chanterais* DU MATIN JUSQU'AU SOIR. (J.-J. Rouss.)

— *Etre enfoncé jusqu'au cou*, Etre complètement absorbé : ETRE ENFONCÉ JUSQU'AU COU *dans la politique. En Italie, les étrangers croient quelquefois qu'un homme est nul; c'est tout simplement un homme amoureux* ENFONCÉ *dans sa jouissance* JUSQU'AU COU. (Balz.)

— Loc. conjonct. *Jusqu'à ce que*, et Pop. *Jusqu'à tant que*, Jusqu'au moment où : *Vous resterez ici* JUSQU'À TANT QUE *je vienne vous prendre,* JUSQU'À CE QUE *je vienne vous prendre.*

— Gramm. *Jusque* est toujours suivi d'une préposition ou d'un mot qui en renferme une implicitement dans sa signification. On dit bien *jusqu'ici, jusque-là, jusqu'où*, parce que les mots *ici, là, où* signifient *dans ce lieu-ci, dans ce lieu-là, en quel lieu.* Mais on ne doit pas dire *jusque ce soir*, il faut dire *jusqu'à ce soir*. On dit également bien *jusqu'aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui;* mais il faut remarquer qu'étymologiquement *aujourd'hui* signifie *à le jour* ou *au jour d'hui.*

Jusqu'à ce que est ordinairement suivi d'un verbe au subjonctif; cependant, si le fait à exprimer est certain, et surtout s'il se rapporte au passé, on emploie quelquefois l'indicatif : *Le sang enivre le soldat,* JUSQU'À CE QUE *le grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, calma les courages émus.* (Boss.)

JUSQUIAME s. f. (ju-ski-a-me — du lat. *hyoscyamus*, venu du grec *huoskuamos*, de *hus, huos*, porc, et *kuamos*, fève). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées : *Les propriétés vénéneuses de la* JUSQUIAME *noire se retrouvent dans sa racine.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *jusquiames* font partie des solanées, et sont, comme la plupart de ces plantes, très-vénéneuses. Elles constituent dans cette famille un genre caractérisé de la manière suivante : calice urcéolé à cinq dents; corolle infundibuliforme à cinq lobes courts, inégaux, les deux inférieurs écartés; cinq étamines insérées au fond de la corolle et inclinées; anthères longitudinalement déhiscentes; ovaire à deux loges; style simple; capsule biloculaire renfermée dans le calice, large en bas, étroite en haut, s'ouvrant par un opercule en forme de couvercle; semences nombreuses réniformes. On distingue trois espèces de *jusquiames :* la *jusquiame* noire, la *jusquiame* blanche et la *jusquiame* dorée.

La *jusquiame* noire est une plante herbacée, velue, à tige ronde, rameuse, dure, atteignant 0m,60 de hauteur; ses feuilles sont lancéolées, découpées, d'un vert très-pâle, molles, cotonneuses, visqueuses au toucher, différentes à la base et au sommet; ses fleurs sont sessiles à l'aisselle des feuilles supérieures et disposées sur les rameaux en épis unilatéraux; elles sont d'une couleur terne, jaune pâle, avec quelques rayures pourpres; ses semences, très-petites, deviennent noires à maturité. Toute la plante exhale une odeur forte, désagréable, narcotique; elle pousse au bord des fossés, dans les lieux incultes; c'est un poison des plus violents. Elle a causé de nombreux accidents. Lorsqu'une personne est sous le coup d'un empoisonnement par la *jusquiame*, le mieux est de la faire vomir immédiatement en lui administrant 10 centigrammes d'émétique ou 1gr,50 d'ipécacuana pulvérisé, de faciliter les vomissements en faisant avaler au malade une grande quantité d'eau tiède, de combattre ensuite le narcotisme par l'infusion de café, les potions stimulantes, les sinapismes : une saignée est quelquefois nécessaire. Il est bien entendu que, si le poison a été appliqué à l'extérieur, on n'emploiera pas les vomissements. La *jusquiame* noire est employée en médecine à l'exclusion des autres espèces; elle contient un suc visqueux très-narcotique; les semences sont encore plus toxiques que les autres parties. MM. Geiger et Hesse ont retiré de ces semences un alcaloïde qui a été nommé *hyoscyamine* ou *jusquiamine;* on le trouve aussi, mais en moindre quantité, dans les feuilles et dans la tige; c'est le principe actif de la plante. Cet alcaloïde est cristallisé, fusible, volatil sans décomposition; il neutralise complétement les acides, en donnant des sels cristallisables pour la plupart; humide, il possède une odeur désagréable et étourdissante. Pris intérieurement, même à petite dose, c'est un narcotique violent; une très-petite quantité introduite dans l'œil dilate la pupille d'une manière persistante.

La *jusquiame* sert à un grand nombre d'usages : fraîche, on en fait des cataplasmes calmants; sèche, elle entre dans une foule de préparations pharmaceutiques. L'extrait aqueux est la préparation la plus employée : on l'administre à la dose de 2 à 5 centigrammes, en augmentant par la suite. La poudre, la teinture alcoolique, l'alcoolature, la teinture éthérée, l'infusion, etc., s'emploient aussi. On s'en sert plus fréquemment à l'extérieur, comme topique, qu'à l'intérieur. Elle fait partie d'une grande quantité de médicaments composés. L'extrait entre dans les pilules de Méglin, les feuilles dans le baume tranquille et l'onguent populéum, les semences dans les pilules de cynoglosse. Enfin, par expression, on tire de ces mêmes semences une huile jouissant chez le peuple d'une réputation qui malheureusement ne paraît pas justifiée.

La *jusquiame* blanche diffère de la précédente par sa tige moins élevée, peu rameuse, ses fleurs blanches solitaires, ses semences blanches également; elle est aussi, dans toutes ses parties, d'une odeur moins vireuse, et paraît moins active. Le commerce fournit des semences de *jusquiame* qui sont blanches et qu'on pourrait croire fournies par cette plante : elles sont cependant produites par la *jusquiame* noire, et ne doivent leur couleur blanche qu'à ce qu'elles ont été cueillies avant maturité.

La *jusquiame* dorée ressemble beaucoup à la *jusquiame* blanche; seulement elle est bisannuelle, porte des feuilles plus glabres, des fleurs presque terminales et très-irrégulières, les deux lobes inférieurs étant très-courts et dépassés par les étamines. Elle est sans usage.

JUSQUIAMINE s. f. (ju-ski-a-mi-ne — rad. *jusquiame*). Chim. Extrait de la jusquiame.

— **Encycl.** V. JUSQUIAME.

JUSSEY, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Vesoul, sur l'Amance et à peu de distance de la Saône; pop. aggl., 2,722 hab. — pop. tot., 2,910 hab. Tanneries, tissages; fabriques de droguets. Restes d'antiquités romaines.

JUSSIÉE s. f. (ju-si-é — de *Jussieu*, bot. franç.). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, type de la tribu des jussiéées : *C'est dans les marécages de la Caroline que Michaux a trouvé la* JUSSIÉE *à grandes fleurs.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** La *jussiée* est une plante à feuilles alternes et très-simples, et à fleurs axillaires. Ce genre, très-voisin des onagraires, et qui habite l'Amérique, renferme plusieurs espèces remarquables par l'élégance de leur port et la beauté de leurs fleurs. Toutes croissent dans les lieux inondés ou au moins très-humides. La *jussiée* à grandes fleurs a de belles corolles d'un jaune brillant; originaire des marais de la Caroline, elle est aujourd'hui naturalisée dans les ruisseaux des environs de Montpellier. La *jussiée* du Pérou est un grand et beau sous-arbrisseau qui croît dans le voisinage des pampas et au bord des cours d'eau; ses feuilles, pilées, sont émollientes et adoucissantes. La *jussiée* flottante se trouve dans les marais de la Colombie; elle y forme de larges touffes vertes, à fleurs d'un blanc argentin.

JUSSIÉÉ, ÉÉE adj. (ju-si-é-é—rad. *jussiée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la jussiée.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre jussiée.

Jussienne (RUE DE LA). Cette rue, une des plus anciennes de Paris, commence à la rue Pagevin et finit à la rue Montmartre. Sa dénomination est un des exemples les plus curieux de la corruption que l'usage finit par faire de certains mots. Au temps de saint Louis, il existait au coin de cette rue et de la rue Montmartre, ou du moins à peu près sur cet emplacement, une chapelle dédiée à sainte Marie l'Egyptienne. Cette chapelle, étant tombée en ruine, fut reconstruite au XIVe siècle, et servit spécialement, dès lors, à la communauté des drapiers de Paris. De là le nom de la rue, qu'on trouve désignée, dans les vieilles archives, sous les noms de l'Egyptienne, de l'Egyptienne de Blois, de *Gipecienne*, et finalement, par une dernière altération, qui, sans ces explications, serait inintelligible, de *Jussienne*. Quant à la chapelle, devenue, en 1790, propriété nationale, elle fut vendue, en 1792, avec une maison qui en dépendait, et fut démolie peu de temps après. C'est sur l'emplacement de la vieille chapelle de Sainte-Marie-l'Egyptienne que s'élèvent aujourd'hui les maisons portant les nos 19 et 21, construites en 1793.

La chapelle consacrée à sainte Marie l'Egyptienne renfermait, il y a deux cents ans, un monument bizarre, pour ne pas dire plus tout aussi étrange que cette transformation d'*Egyptienne* en *Jussienne*. C'était un côté de vitrail où la sainte était représentée sur le pont d'un bateau, retroussée jusqu'aux genoux devant le batelier, avec ces mots au-dessous, en lettres gothiques : *Comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage.* Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit ôter, en 1660, de la chapelle, qui dépendait de sa paroisse, et où il était depuis plus de trois siècles, ce monument de la dévotion grossière de nos aïeux, dont on voit encore quelques témoignages dans les sculptures de nos églises gothiques, sans en excepter Notre-Dame de Paris.

JUSSIEU (Antoine DE), médecin et botaniste français, né à Lyon en 1686, mort à Paris en 1758. Il était fils d'un pharmacien, Christophe de Jussieu, auteur d'un *Nouveau traité de la thériaque* (Trévoux, 1708). Son père l'envoya faire ses études de médecine à Montpellier, où il se fit recevoir docteur. Il parcourut ensuite le midi de la France, l'Espagne, le Portugal, avec son frère Bernard, vint se fixer à Paris en 1708, fut nommé professeur de botanique au Jardin royal, et devint membre de l'Académie des sciences en 1711. En même temps, Antoine de Jussieu se livra à l'exercice de la médecine et se fit une nombreuse clientèle. Il a publié, dans le recueil de l'Académie des sciences, un grand nombre de *Mémoires* sur la zoologie, la botanique, l'anatomie, sur les mines de mercure d'Almaden, sur les empreintes de végétaux des houillères de Saint-Etienne, etc. Il est le premier qui ait fait connaître la fleur et le fruit du caféier. On lui doit, en outre, un *Eloge de Fagon* (1718); un *Discours sur les progrès de la botanique au Jardin royal de Paris* (1728); un *Traité des vertus des plantes*, édité après sa mort par Grandoyer de Foigny, etc.

JUSSIEU (Bernard DE), botaniste français, frère du précédent, né à Lyon le 17 août 1699, mort à Paris le 6 novembre 1777. Envoyé par son père à Paris, en 1714, il y acheva ses études sous la direction de son frère Antoine, et l'accompagna dans le voyage qu'il entreprit, en 1716, pour étudier les plantes des Pyrénées, de l'Espagne et du Portugal. A leur retour d'Espagne, ils parcoururent le Lyonnais et le versant occidental des Alpes, puis Bernard se rendit à Montpellier, où il se fit recevoir docteur en médecine en 1720. Il se proposait d'exercer la médecine dans sa ville natale, mais une sensibilité excessive l'obligea de renoncer à cette carrière. Vaillant, qui occupait la place de démonstrateur au Jardin du roi, offrit alors à Antoine de prendre Bernard en qualité de sous-démonstrateur pour lui assurer sa survivance. Bernard fut, en effet, nommé à la place de Vaillant en 1722. Le cabinet d'histoire naturelle n'était alors qu'un simple droguier; le Jardin ne possédait qu'un nombre relativement minime d'espèces, et les serres n'avaient reçu qu'un développement tout à fait insuffisant. A l'arrivée de Bernard de Jussieu, tout changea rapidement de face : les collections s'enrichirent d'une foule d'acquisitions, les serres furent restaurées et agrandies, et la culture, jusque-là confiée aux jardiniers, fut soumise à des règles scientifiques.

Content de sa modeste position, Bernard de Jussieu donnait tout son temps, toute son activité à l'accomplissement des fonctions qu'elle lui imposait. Chaque année il conduisait dans les campagnes des environs de Paris les élèves qui avaient suivi ses leçons, et se multipliait pour varier son enseignement et attacher l'esprit de ses auditeurs. Il ne rechercha jamais la gloire que donnent les publications. « Qu'importe, pourvu que la chose soit connue ! » répondait-il à ceux qui venaient lui dénoncer quelque plagiat. Il publia, en 1725, une édition annotée et complétée de l'*Histoire des plantes* des environs de Paris, par Tournefort, et fut, cette même année, reçu membre de l'Académie des sciences. Bernard de Jussieu n'a donné, dans les volumes de l'Académie, que trois mémoires très-courts de botanique, l'un sur le *lemma*, l'autre sur la *pilulaire*, le troisième sur le *plantain*, et un mémoire de zoologie, non moins court, sur les polypes de mer, que l'on avait pris jusqu'alors pour des plantes marines, et dont il fit connaître, après Peyssonnel, la nature animale. Le peu de lettres qu'on a de lui montrent la place qu'avait prise dans ses préoccupations le problème d'une méthode naturelle de classification, problème dont la solution était, disait-il, « l'espérance et le vœu de tous les botanistes. » Choisi, en 1759, par Louis XV pour mettre en ordre les plantes du jardin botanique de Trianon, il distribua ces plantes d'après un plan nouveau, mais il ne publia rien sur les principes qui l'avaient guidé dans ce travail, et ne laissa qu'un simple catalogue portant ce titre : *Ordines naturales in Ludovici XV horto Trianonensi dispositi.* Le catalogue contenait, sans la donner, la clef de la méthode naturelle; il fallait dire les raisons, montrer la valeur de l'arrangement adopté. Ce fut son neveu et son élève, Antoine-Laurent de Jussieu, qui, dépositaire de toutes ses vues, fit connaître sa méthode, les principes sur lesquels elle est fondée et les observations qui l'ont conduit à la découverte de ces principes.

Il s'était aperçu de bonne heure que, parmi les caractères tirés de la forme ou du nombre des parties différentes des plantes, un grand nombre changent avec le climat, la nature du sol, la culture, et il en rejeta l'emploi. La manière dont les plantes se développent, croissent ou se reproduisent, et la nature de leur substance, lui parurent devoir servir de base à la méthode de les classer; il avait reconnu, en effet, que l'analyse chimique donne des produits d'autant plus semblables, que la germination, le développement et la reproduction présentent plus d'analogie. Il cherchait à établir une classification telle, que la place occupée par une plante dût faire connaître en même temps son histoire et ses propriétés; cette condition lui paraissait indispensable à remplir par une *méthode naturelle;* aussi cherchait-il plutôt à saisir les lois d'après lesquelles les caractères se subordonnent les uns aux autres qu'à en multiplier l'énumération. Il tendait ainsi à transformer, peu à peu, une science jusqu'alors purement descriptive, en une doctrine véritable, ayant une partie théorique capable de permettre au moins la prévision de quelques faits nécessairement connexes à d'autres directement observés.

Quoiqu'il ait joui d'une réputation immense, Bernard de Jussieu ne chercha en aucun temps à en profiter pour obtenir des honneurs, et, lorsqu'il perdit son frère Antoine, il refusa d'occuper, au Muséum, la place qu'il laissait vacante. Il appela près de lui les enfants d'un autre de ses frères, les adopta et se voua à leur éducation, principalement à celle d'Antoine-Laurent, qu'il eut la satisfaction de voir siéger à ses côtés à l'Académie des sciences.

La perte qu'il fit de la vue l'ayant obligé de renoncer aux promenades dont il avait l'habitude, sa santé déclina peu à peu. Il mourut des suites d'une attaque d'apoplexie.

Louis XV le mandait souvent à Trianon et se plaisait à causer familièrement avec lui. Bernard de Jussieu ne songea jamais à tirer aucun avantage de la facilité avec laquelle il pouvait aborder le roi. L'idée ne lui vint pas même de demander le remboursement des dépenses occasionnées par ses fréquents voyages.

Un contraste piquant de zèle pour le progrès des sciences et d'indifférence pour l'honneur d'y avoir contribué formait, dit Condorcet, le fond de son caractère. Rousseau, voulant entreprendre l'étude de la botanique, lui fit un jour demander quelle méthode il devait suivre. « Aucune, répondit-il; qu'il étudie les plantes dans l'ordre où la nature les lui offrira; qu'il les classe d'après les rapports que ses observations lui feront découvrir entre elles; il est impossible qu'un homme d'autant d'esprit s'occupe de botanique et qu'il ne nous apprenne pas quelque chose. »

JUSSIEU (Joseph DE), docteur en médecine de la Faculté de Paris, associé de l'Académie des sciences, botaniste et physicien, frère des précédents, né à Lyon le 3 septembre 1704, mort à Paris en 1779. Il était le dernier de seize enfants. Elevé par ses frères, il étudia de bonne heure la botanique, mais y mêla un peu de mathématiques, qu'il eut, dans la suite, plusieurs occasions d'appliquer. Choisi, en 1735, comme botaniste, pour accompagner La Condamine et Bouguer au Pérou, il sut se rendre utile même comme aide astronome. C'est lui qui, le premier, prépara sur place l'extrait de quinquina pour être substitué, dans le commerce, à l'écorce elle-même. La commission de l'Académie passa, comme on sait, sept ans au Pérou; J. de Jussieu aurait pu rentrer en France avec elle; il préféra continuer ses explorations à travers un pays si peu connu des savants d'Europe et qui lui promettait tant de découvertes. Toutefois, retenu d'abord de force par le gouverneur du pays jusqu'à la fin d'une maladie épidémique qu'il avait combattue avec succès, atteint lui-même successivement de plusieurs maladies aiguës, il ne commença ses nouveaux voyages qu'en 1747. Il visita la plupart des contrées de la partie occidentale de l'Amérique du Sud jusqu'au Paraguay. Quoique la plus grande partie de ses découvertes ait été perdue, il est possible cependant d'en citer encore un assez grand nombre. C'est lui qui envoya en France les premières semences d'héliotrope et de pervenche; il réunit, sur les bords du lac Chicuito, une collection nombreuse d'oiseaux entièrement inconnus en Europe; il dressa quelques cartes du Pérou, qui parvinrent en France; il visita les mines d'argent et de mercure et décrivit les procédés d'extraction, etc. De retour au Potosi en 1752, il fut de nouveau mis en réquisition pour le rétablissement d'un pont écroulé depuis vingt ans. Une pyramide atteste la reconnaissance du pays pour le service rendu par J. de Jussieu. Il se rendit, en 1755, à Lima, d'où il comptait s'embarquer pour la France, mais il ne put exécuter à temps son projet. Les fatigues surhumaines qu'il avait éprouvées avaient détruit sa santé et abattu son courage. Il ne revint à Paris qu'en 1771, à peu près privé de toutes ses facultés. Ce qui reste de ses manuscrits est au Muséum.

JUSSIEU (Antoine-Laurent DE), neveu des précédents, né à Lyon en 1748, mort à Paris en 1836. Il vint, à l'âge de dix-sept ans, étudier sous son oncle. En 1770, il était reçu docteur en médecine. Nommé bientôt après suppléant de Lemonnier, professeur de botanique au Jardin du roi, il commença à réformer la distribution de l'Ecole de botanique et à faire l'application des idées de son oncle et des siennes propres sur la méthode naturelle. A l'âge de vingt-cinq ans, en 1773, il publia un *Mémoire sur la famille des renonculacées*, qui fut accueilli par l'Académie des sciences et qui lui en ouvrit l'entrée. « Je pris pour sujet, dit-il, la famille des renonculacées, également adoptée par Linné, par Bernard de Jussieu et par Adanson, et, après avoir bien étudié les catalogues de ces trois auteurs, je parcourus cette famille dans tous ses caractères, et je reconnus bientôt qu'ils n'avaient pas tous la même valeur; que les uns étaient constants dans toutes les plantes de la famille; que d'autres variaient seulement par exception, et que d'autres, enfin, étaient plus ou moins variables... » Il étudia ensuite les caractères de quelques autres familles estimées naturelles par tous les botanistes, comme il avait étudié ceux des renonculacées, dégagea de cette étude le critérium qu'il cherchait, et put ainsi donner un sens précis et scientifique à la dénomination de famille naturelle, si souvent employée et si peu définie par ses devanciers. En 1788, il commença la publication du *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, laquelle fut terminée en 1789. Dans cet ouvrage, l'auteur distribue les 20,000 plantes connues alors en 100 ordres, et ces 100 ordres en 1,754 genres; et, pour constituer ces genres et ces ordres, les caractères sont subordonnés les uns aux autres d'après la généralité, l'importance et la fixité qu'ils présentent. Ce principe si simple de la subordination des caractères, qui semble appartenir à la logique autant qu'aux sciences naturelles, fut pour la première fois appliqué systématiquement. On peut dire qu'en le mettant en lumière A.-L. de Jussieu a créé la science des classifications. Nommé, sous la Convention, directeur du Muséum d'histoire naturelle, il fonda la bibliothèque aujourd'hui si riche de cet établissement. En même temps, il était chargé de l'administration des hôpitaux de la ville de Paris, et prenait place à l'Institut, qui avait remplacé les anciennes académies. En 1804, il fut nommé professeur de matière médicale à la Faculté de médecine, et, en 1808, membre du conseil de l'Université. Devenu aveugle, comme son oncle, vers la fin de sa carrière, il se démit, en 1826, de sa chaire de botanique au Muséum en faveur de son fils, Adrien de Jussieu.

JUSSIEU (Adrien DE), botaniste, fils du précédent, né à Paris en 1798, mort dans cette même ville en 1853. Il se montra digne du nom qu'il portait. Enfant, il remporta le prix d'honneur dans le concours établi chaque année entre tous les colléges de Paris. En 1824, il présenta, comme thèse pour le doctorat en médecine, un mémoire sur les euphorbiacées, qui appela sur lui l'attention de tous les botanistes. En 1826, il remplaça son père dans la chaire de botanique au Muséum, et, en 1831, vint siéger à côté de lui à l'Académie des sciences. Les herborisations, qu'avaient rendues célèbres son grand-oncle et son père, furent continuées par lui avec un vif éclat. En 1845, il remplit la chaire d'organographie végétale à la Faculté des sciences. Sa *Monographie générique des rutacées* (1825), son *Mémoire sur le groupe des méliacées* (1830), sa *Monographie des malpighiacées* (1843), son remarquable travail sur les *Embryons monocotylédonés* révèlent les qualités d'un esprit ingénieux et profond tout à la fois. En 1840, il fit paraître un *Traité élémentaire de botanique*, résumé substantiel, précis et élégant de l'état actuel de cette science. Il avait réuni les matériaux d'une histoire de la botanique, mais l'affaiblissement de sa santé ne lui permit pas de la terminer. Son article *Taxonomie*, du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, est, selon M. Flourens, le morceau le plus sensé et le plus profond qui ait été écrit de nos jours sur la grande question des méthodes. Il avait été nommé président de l'Académie des sciences, lorsque la mort vint le frapper.

JUSSIEU (Alexis DE), administrateur et publiciste français, frère du précédent, né en 1802, mort en 1866. Il exerçait la profession d'avocat, et faisait partie de la rédaction du *Courrier français*, à l'époque de la révolution de 1830. Nommé alors préfet de l'Ain, puis de la Vienne, il devint, en 1837, directeur de la police au ministère de l'intérieur. Depuis lors, M. de Jussieu s'occupa d'établir l'éclairage au gaz à Madrid (1851), et devint archiviste de la Charente. Nous citerons de lui : *Comment on fait des révolutions* (Paris, 1827); *Lettre à la Société de cotisation lyonnaise en faveur de la liberté de la presse* (Paris, 1827); *Discussions politiques de 1823 à 1830* (Paris, 1835); le *Paradis perdu*, poëme (Paris, 1856); *Histoire de la chapelle de Notre-Dame de Bezines* (1857).

JUSSIEU (Laurent-Pierre DE), homme politique et écrivain moraliste français, neveu d'Antoine-Laurent, né à Villeurbanne (Rhône), en 1792. Après la révolution de Juillet, il devint secrétaire général de la Seine (1831), fut ensuite nommé maître des requêtes et entra, en 1839, à la Chambre des députés, où l'avait envoyé siéger le Xe arrondissement de Paris. M. de Jussieu prit place parmi les membres de la majorité, et vota notamment pour la dotation du duc de Nemours, contre l'extension des incompatibilités relativement au mandat de député et contre l'adjonction des capacités aux électeurs censitaires. Son mandat ne lui fut pas renouvelé en 1842, et il rentra complétement dans la vie privée après la chute de Louis-Philippe. M. de Jussieu s'est surtout fait connaître par la part qu'il a prise à la propagation, à l'amélioration de l'instruction primaire et par ses ouvrages d'éducation. Nous citerons de cet écrivain moraliste : *Simon de Nantua* ou le *Marchand forain* (Paris, 1818, in-8°), ouvrage couronné par la Société d'instruction élémentaire, réédité un grand nombre de fois et traduit en sept langues; *Notices nécrologiques sur l'abbé Gauthier, de Montègre, Moreau de Saint-Méry et Mesnier* (Paris, 1819); le *Village de Valdoré* ou *Sagesse et prospérité* (Paris, 1820), imité de l'allemand; *Antoine et Maurice* (Paris, 1821), livre couronné par la Société pour l'amélioration des prisons; *Exposé analytique des méthodes de l'abbé Gauthier* (Paris, 1822), réédité sous le titre de *Guide des parents et des maîtres qui enseignent d'après les méthodes de l'abbé Gauthier* (1833); *Histoire de Pierre Giberne, pour l'amusement et l'instruction des soldats de l'armée française* (Paris, 1825); *Œuvre posthume de Simon de Nantua* (Paris, 1829), ouvrage auquel l'Académie française a décerné le prix Montyon; les *Petits livres du père Lami* (Paris, 1830-1842, 6 vol. in-18), traitant des connaissances utiles en histoire, en géographie, en industrie, etc.; *Fables et contes en vers* (Paris, 1844), recueil agréable de pièces de vers insérées dans un journal intitulé le *Bon génie*, à l'usage de la jeunesse; *Cloud Grangambe* (1854), récits familiers à l'usage des soldats. On lui doit, enfin, des articles publiés dans le *Journal de l'éducation* et des travaux insérés dans le *Journal des mines* et les *Mémoires du Muséum.*

JUSSIEU DE MONTLUEL (François-Joseph-Mamert DE), jurisconsulte français, né à Lyon en 1729, mort à Paris en 1797. Il remplit les fonctions de conseiller à la cour des monnaies de Lyon, devint, en 1777, membre de l'Académie de cette ville, puis alla se fixer à Paris. On a de lui : *Instruction facile sur les conventions* ou *Simples notions sur les divers engagements qu'on peut prendre dans la société* (Lyon, 1760), ouvrage qui parut sans nom d'auteur et fut plusieurs fois réimprimé avant la Révolution; *Réflexions sur les principes de la justice* (Paris, 1761).

JUSSIÉVIE s. f. (ju-sié-vî — de *Jussieu*, bot. fr.). Bot. Syn. de CNIDOSCOLE.

JUSSION s. f. (ju-sion — lat. *jussio; de jubere*, ordonner). Ordre, commandement adressé par lettres scellées, par un prince ou un souverain, aux juges d'une compagnie supérieure, pour leur enjoindre de faire une chose à laquelle ils s'étaient refusés : *Le roi envoya des lettres de* JUSSION *au parlement.* (Acad.)

JUSSOW (Henri-Christophe), architecte allemand, né à Cassel en 1754, mort dans la même ville en 1826. Venu à Paris de très-bonne heure, il entra dans l'atelier de l'architecte Wailly, où il passa près de douze ans. Jussow se rendit ensuite en Italie, y étudia les chefs-d'œuvre de l'art, puis il alla visiter l'Angleterre, où il édifia, dit-on, deux ou trois palais dans le genre du palais Pitti. De retour à Cassel, en 1790, Jussow construisit, pour le landgrave Guillaume IX, le palais de Wilhelmshöhe et dessina le parc qui l'entoure. Il exécuta aussi, à la même époque, le plan du monument érigé, à Francfort, en mémoire des Hessois morts en combattant dans cette ville. Citons encore, de cet architecte, l'immense aqueduc de Wilhelmshöhe, l'église de la Neustadt et le palais de Haltenbourg à Cassel, remarquable monument que la mort l'empêcha d'achever. Depuis plusieurs années, il était directeur des travaux publics dans sa ville natale. Jussow joignait à une science réelle une véritable originalité. Bien que grand admirateur des anciens, il n'hésitait point à se livrer à ses propres inspirations.

JUSSY (Jacques-Philippe), chirurgien français, né à Besançon en 1716, mort en 1798. Reçu docteur à Paris, il alla exercer son art dans sa ville natale, y pratiqua l'opération de la pierre à l'aide du lithotome, que venait d'inventer le frère Cosme, eut à ce sujet une vive polémique avec Le Vacher, chirurgien en chef des hôpitaux de Besançon (1754), puis devint premier chirurgien du lieutenant du roi et professeur au collége de chirurgie. On lui doit deux dissertations estimées : *Sur l'ouverture d'une artère guérie sans ligature* et *Sur les plaies pénétrantes du bas-ventre*, lesquelles ont été insérées dans le *Journal de médecine.*